Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL132-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-094

Séance du 29 juin 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 38
- Votants : 42
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Le 29 juin 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 23 juin 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à Mme Anne BERTIN, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claudie BALCON, Mme Sandrine MAYOL donne procuration à Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Monique WALLET donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN

MEMBRES ABSENTS :

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

AFFAIRES GÉNÉRALES : Actualisation du règlement intérieur du complexe de Kerjézéquel

Afin d'assurer une gestion cohérente et sécurisée du complexe de Kerjezequel, il apparaît nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur. Cette actualisation intègre les évolutions des capacités d'accueil, les ajustements organisationnels internes ainsi que plusieurs précisions relatives à la sécurité et aux conditions d'utilisation des espaces.

- **Ajout des jauges selon les configurations des salles : l**es **capacités maximales d'accueil du complexe de Kerjezequel sont définies en fonction des configurations possibles** (configuration sportive, configuration spectacle, configuration repas, etc.). Ces jauges, établies conformément aux règles applicables aux établissements recevant du public (ERP), de type L et X, sont intégrées au règlement et s'imposent à tout utilisateur.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL132-DE

Toute réservation devra respecter strictement la jauge correspondant à la configuration déclarée.

- **Suppression du comité de planning et transfert des missions : l'examen des demandes d'occupation et de suivi des activités sont désormais confiées à la commission Tourisme, culture et événementiel**, qui devient l'instance référente pour l'attribution des créneaux et l'organisation des manifestations.

- **Evolution des conditions d'organisation des lotos :** la règle actuelle limite l'organisation des lotos à un loto par trimestre et un loto par association. **Il est proposé d'autoriser l'organisation de 6 lotos par année scolaire dans la limte de 2 par association.**

- **Ajout de l'interdiction des engins pyrotechniques en intérieur : il est strictement interdit d'utiliser tout engin pyrotechnique à l'intérieur du complexe Kerjezequel**, quelle que soit la nature de l'événement. Cette interdiction vise à garantir la sécurité des personnes et la protection des installations.

- **Ajout de précisions sur la protection du sol** : **toute manifestation ou utilisation d'équipements susceptible d'altérer la qualité du sol, dans la salle multifonction ou la salle sportive, doit faire l'objet d'une protection adaptée du sol, fournie par la CLCL. Sa mise en place, son nettoyage, sa dépose et son remisage sont réalisés par l'organisateur de la manifestation.**

- **Précisions sur le service de sécurité incendie lors des événements :** pour les événements accueillant du public, l'organisateur doit se conformer aux obligations prévues par la réglementation ERP, notamment :
  - **la présence d'un service de sécurité incendie adapté à la jauge et à la configuration,**
  - **la désignation de personnes formées à la manipulation des moyens de secours et à l'évacuation,**
  - **la mobilisation éventuelle d'agents SSIAP lorsque la réglementation l'exige.**

Annexes :

- bilan d'utilisation et propositions d'amélioration de gestion de l'espace multifonction de Kerjézéquel
- projet de règlement 2026

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le règlement actualisé du complexe de Kerjezequel. Celui-ci entrera en vigueur dès son adoption et sera communiqué à l'ensemble des associations utilisatrices.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	42	

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL132-DE

Pour	42	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

